



VIE INSTITUTIONNELLE ET VIE ASSOCIATIVE

Isabelle DHOYER, Présidente

Dossier : Comité directeur

Dossier suivi par : Françoise CAHU, assistante

Date : 16 et 17 janvier 2016

COMPTE RENDU

ADOPTÉ PAR 8 POUR ; 4 ABSTENTIONS

Présents : Nicole Daniel, Marie-Anne De Vreyer, Isabelle Dhoyer, Bernard Hameau, Cédric Lafont, Mickaël Lissarre, Maurice Marais, Maud Réveillé, Isabelle Soltysiak, Jean-Yves Talois, Nadine Tétrou, Gaël Utard, Etienne Vigour, Saâd Zian (Délégué général)

Participait : Ingrid Boyard (représentante du CE)

Participait aux travaux en fonction des dossiers : Bruno Aïssou

Excusés : Pierre Boulanger, Julien Bruno, Raymonde Derouard, Gilbert Grandjean

Etaient à l'ordre du jour

Samedi

- Point sur le relevé de décisions du CD
- Appel à candidature pour l'AG 2017
- Questions administratives et financières
- Point sur la trésorerie
- CER
- Point sur les régions et autres structures
- Préparation du séminaire de février

Dimanche

- Répartition dans les congrès
- Orientations Nationales
- Les communiqués de presse
- Roverway
- ENT International
- Fonction employeur : point de situation
- Questions diverses

1. Ordre du Jour

A la demande des membres du Comité directeur, les modifications suivantes sont effectuées concernant le samedi :

- report du point d'adoption du CR de la séance de décembre, pour des raisons techniques,
- remontée dans le temps du samedi des points financiers et de partage autour des Régions et autres structures,
- point appel AG 2017 traité le samedi au lieu du dimanche ; ces modifications décalent les autres points prévus.

L'ordre du jour est adopté après modifications.

10 Pour ; unanimité des présents lors de l'ouverture de la séance

Il est ajouté qu'un point International plus global aura lieu avec les commissaires internationaux lors de la séance de mars.

2. Suivi de décisions

Ce point est introduit par Isabelle Soltysiak qui présente le travail effectué depuis octobre 2013, recensant les décisions prises en séance et leur suivi.

Le tableau présenté permet de vérifier ce qui a été fait ou non, ce qui est en cours, sans omettre que certaines décisions sont permanentes. Un code couleur permet de voir si le dossier est en cours, clos, à suivre... Ces éléments sont à mettre en lien avec la planification des dossiers. Le document doit par ailleurs servir de repères pour l'Équipe nationale ; il est suggéré que soit aussi mentionné sur le site national, « qui fait quoi au CD » ; ce document « suivi des décisions » est à compléter avec les dates butoirs des décisions prises pour autant que celles-ci soient identifiées en CD.

Lors de la diffusion des CR du CD dans l'Association, il convient d'identifier quels documents sont à joindre afin de faciliter la compréhension par le lecteur hors CD ; il semble que c'est au moment de l'adoption du CR qu'il est le plus pertinent de voir quelles annexes sont à fournir.

3. Appel à candidature pour AG 2017

Le document « cahier des charges » pourra être diffusé. Le budget global hors transport ne doit pas excéder 50.000€. Le Comité directeur tient à une AG qui « nous ressemble », porteuse de nos valeurs.

Le calendrier politique 2017 (présidentielles puis législatives) amène à proposer, sur 3 jours, le week-end prolongé des 3-4-5 juin.

Le Comité directeur vote la date de l'Assemblée générale 2017 : 3 et 4 juin 9 Pour ; 2 Abst.

4. Point financier

• Commission administrative et financière

Compiègne : un local EEDF est construit sur un terrain pour lequel est conclu un bail emphytéotique. Cependant, jusqu'alors, le document concernant ce bail n'a pu être trouvé. La commune n'est pas intéressée pour reprendre ce local en préfabriqué ; l'objectif demeure de le proposer à une autre association, après avoir retrouvé le bail, afin de couvrir les charges qui nous incombent.

Avant d'aborder différentes questions administratives, le pilote de la CAF attire l'attention sur la problématique globale de la politique immobilière de l'Association qui doit répondre à nos besoins, à notre projet. La lisibilité de notre politique immobilière, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, est, aussi, importante.

• Questions administratives liées aux AD'AP (diagnostic et mises aux normes d'accessibilité / handicap)

- Bécours :

Le Comité directeur, après avis de la CAF, demande au CGAB de réinterroger le projet global du Centre, en tant que camp national et international, ce qui ne suppose pas une ouverture permanente. 12 Pour ; 1 Abstention.

- Base nautique **des Révotes à St Victor sur Loire (42)** : avant de se prononcer, il semble nécessaire d'avoir une vision plus globale de la situation et de l'activité de la structure. Une concertation doit être menée en ce sens par la CAF avec l'équipe de gestion et la région Forez.

Le Comité directeur missionne le Directeur administratif et financier et la CAF en ce sens ; une décision pourra alors être prise lors de la séance de mars. 12 Pour.

- **Chalmazel (chalet- refuge dans le 42, dans les monts du Forez)** : les travaux de l'AD'AP sont estimés à 12.000€ mais aucun dossier CAF n'a été fourni. Il convient de rencontrer l'équipe concernée, en prenant en compte les difficultés d'accès, le caractère déficitaire de la gestion, l'absence d'adhérent, donc de SLA. Il faut peut-être réfléchir à l'hypothèse d'une dérogation pour un accueil de public sans handicap.

- **St Pierre dels Forcats (66)** : Le projet d'AD'AP ne concerne qu'une partie du centre. Le coût en est très élevé au regard de nos capacités actuelles. La pertinence du projet, le devenir du centre, déficitaire, sans capacité d'autofinancement, dont la masse salariale est importante en regard du chiffre d'affaire, interrogent.

L'équipe de Saint Pierre s'investit clairement dans le projet associatif ; un accompagnement s'impose.

[La concertation doit être menée à l'issue de la saison d'hiver.](#)

Il est impossible au vu de la complexité des situations et du manque de visibilité globale de déposer un dossier unique pour l'ensemble de l'Association.

• **Éléments financiers** (voir le document remis par le trésorier)

Éléments de trésorerie : apparaissent les comptes déficitaires fin 2015 et fin 2014. Une centaine de comptes ont été fermés en 2015, l'objectif étant de ne pas dépasser 2 comptes par structure.

Éléments de bilan : notre trésorerie nette s'améliore ; cependant notre ratio d'indépendance financière reste insuffisant et ne nous met pas en capacité d'emprunter si besoin était. Nous avons perdu près de 6.000.000€ en 5 exercices consécutifs ; mais nous sommes en voie de redressement ; notre trésorerie reste cependant insuffisante pour faire face aux imprévus.

- **CER 2016:** la réforme MSE incluait le maintien du transfert aux régions du volume du CER et de l'ex-part régionale des cotisations. les sommes en jeu sont de 417.000€.

(Voir tableaux CER 2015 et simulation de budgets par région avec CER reconduit)

- **Financement de la politique nationale de développement 2016** (cf. document présenté en séance)

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- Aller vers une évolution du CER en co-construction, sur la base des axes supports en rencontres des voisins (gouvernance, projet, fonctionnement).
- Un dispositif démarrant avec les Congrès, qui devra mettre en lien PAR-PAN.
- Financement en cohérence avec les activités développées.
- Importance d'objectifs partagés, du rôle d'impulsion du CER ;

Le budget prévisionnel 2016 du siège national est de 3.000.000€ :

- 2.583.000€ pour le Plan d'actions de l'échelon national, répartis ainsi :
 - 263 k€ pour les actions nationales ?
 - 2 320 k€ pour le fonctionnement.
- 417.000€ pour le développement affecté aux Territoires, la proposition est de flécher :
 - 245.000€ en actions régionales ; (grosso modo le volume de l'ancien CER)
 - 172.000€ (grosso modo le volume de l'ex-part régionale des cotisations) affectés directement au soutien local (par exemple 1000 adhérents supplémentaires à 150€), sur la base d'actions fléchées matériel, formation, kit pédagogique. Le principe d'adhérent supplémentaire est intéressant mais demande à être affiné.

Un échéancier de mise en œuvre est proposé.

Les axes stratégiques du CER 2016 seraient gouvernance, projet et fonctionnement.

Se pose la question de la reconduction du CER au-delà de 2016 ; il pourrait être pertinent d'aller vers un CER pluriannuel même s'il y a des incertitudes sur les entrées de subventions nationales. Il est précisé que l'évaluation de l'avancement des PAR prévu dans le calendrier en fin d'année est un temps de dialogue, et pas un examen conditionnant le versement du solde du CER.

Le versement aux groupes locaux par adhérent supplémentaire pose questions à certains membres du Comité directeur et notamment le rôle de la structure régionale dans la répartition. Certains préféreraient privilégier l'entrée régionale, pour répartir l'aide aux groupes en fonction des besoins au vu du développement, et pas de manière mathématique. L'aide directe aux groupe n'apparaît pas pour certains comme adaptée face à la disparité des échelons locaux. Les bons d'achat « matériel » uniquement à la Boutique Éclés semblent restrictifs.

Ce nouveau dispositif ne semble pas prendre en compte l'avis de certains membres du CD, la difficulté que peuvent avoir les régions à pérenniser leurs projets. Il faudrait pouvoir identifier les freins au développement pour trouver des solutions pour les lever.

Le dispositif présenté devra évoluer avec les choix de l'Association lors des Orientations Nationales. Des axes fondamentaux de développement doivent se dégager nationalement, axes qui se déclinent dans les projets régionaux.

Le point fort de ce nouveau CER est que c'est un projet ambitieux qui fait le lien avec le développement.

Au terme de ces échanges, il est procédé à un vote sur « ce dispositif de responsabilisation des acteurs au service de la réussite collective du développement » :

Cette proposition est adoptée.

11 Pour ; 1 Contre ; 1 Abstention.

5. Nouvelle modification de l'Ordre du jour

Etant donné le temps pris pour échanger sur le financement de la politique nationale de développement 2016, l'ordre du jour est réorganisé comme suit :

- avant le repas : temps sur le partage « régions et structures »
- après le repas : préparation du séminaire des 6-7 février
- report au dimanche matin du temps « Orientations nationales ».

6. Partage autour des régions et structures

Nous nous sommes consacrés sur ce temps à l'étude des situations présentées dans le document « *identification des situations structurelles attendant décisions* » à partir d'un travail préalable de la CAF et des échanges issus des réunions des voisins.

✓ Forez

Cette région (département de la Loire) comprend 4 groupes locaux et 2 centres (évoqués plus haut dans le point CAF). Sur le plan financier, un contrôle des comptes a démarré l'an dernier, effectué par Bernard Hameau, mandaté par la Commission de Contrôle ; à l'arrêt des comptes cette année, le travail de contrôle va pouvoir se terminer.

2 groupes sont plutôt favorables à rejoindre la région Rhône-Alpes. Le congrès n'est pas prévu commun avec Rhône-Alpes. Le Responsable régional, élu l'an dernier, terminera son 1^{er} mandat en 2017. 1 groupe est actuellement opposé à la fusion avec Rhône-Alpes.

Le fonctionnement régional actuel interroge. Depuis 3 ans, un travail est fait par le CD, les DG successifs et le DT pour aboutir à une seule région Rhône-Alpes. Il apparaît toujours qu'une fusion est indispensable au plus tard en 2017, ce qui correspondrait aussi à la fin du mandat actuel des RR. Il faut accompagner et dialoguer en fixant cette échéance tout en s'appuyant aussi sur les règles administratives et nos textes internes. Il sera opportun de faire le point avec les Responsables régionaux Rhône-Alpes et Forez à l'occasion du séminaire de février, sur les bases de l'échéance de la fusion.

Il convient de prendre en compte aussi les bassins de vie et d'animation, au delà des aspects purement structurels.

Le Comité directeur adopte la décision suivante : Fusion de la région Forez qui rejoindra Rhône-Alpes. Le Délégué général se charge de l'accompagnement ad hoc. La mise en œuvre de cette mesure interviendra au plus tard pour le Congrès 2017.

11 Pour ; 2 Abstentions.

✓ Lorraine-Alsace et Champagne-Ardenne

Le principe de la fusion entre les deux régions est déjà en discussion par les acteurs. [La mise en œuvre sera à réfléchir avec le\(s\) nouveau\(x\) Responsables régionaux.](#) A ce jour, nous ne savons pas si les régions sont prêtes à fusionner dès 2016.

[Il convient que l'accompagnement en cours, avec le DT, se poursuive.](#)

✓ Bourgogne et Franche-Comté

En Franche-Comté, il n'y a pas d'Equipe régionale et peu de vie régionale.

L'Equipe régionale de Bourgogne ne s'est pas réunie en 2015. Le Responsable régional apparaît peu facilement joignable. Il arrive en fin de mandat cette année. Aucun congrès n'est programmé.

[En référence au Règlement général, le Comité directeur demande à ce que le Délégué général organise ce suivi dans le cadre de ses missions.](#)

✓ Ecole de Cirque : implantée à Chalon-sur-Saône

Le Comité directeur décide de placer l'École du Cirque sous la tutelle du Délégué général. Une évaluation et expertise de la situation est à mener, tant sur les aspects « projet que finances ».

Le dossier reviendra en CD après retour de ces éléments qui permettront décision.

Mesure adoptée.

12 Pour ; unanimité des présents.

✓ Côte d'Azur (ce dossier est traité hors de la présence de la représentante du CE avec son accord)

La région fait face à une difficulté financière (cf. points financiers du Comité directeur de décembre 2015) qui rend difficile actuellement le financement du poste de salarié. Le CD échange aussi sur les relations entre les acteurs de la région. A ce jour, la région a un Trésorier et une Equipe régionale mais plus de Responsable régional depuis le 1^{er} octobre 2015 (démission). Même si un RR est élu lors du Congrès Côte d'Azur, un travail commun avec la région Provence devra être envisagé.

Dans cette perspective l'hypothèse d'un travail en binôme avec l'animateur développement Provence semble envisageable.

8 Pour ; 3 Abstentions ; 1 ne prend pas part au vote.

Concernant la Région Côte d'Azur, il peut être proposé, à l'issue du prochain Congrès, avec un nouveau RR ou une ER avec coordonnateur (par défaut) de se donner une année pour envisager la mise en œuvre d'une région PACA, donc, dès cette année, de développer des dynamiques communes.

7. Préparation du séminaire des 6 et 7 février :

Ce séminaire concernera, aux côtés du CD, les Responsables régionaux et l'Équipe de direction.

Le temps de travail sur ce sujet est individuel puis en groupe et en binôme.

Les éléments principaux du jeu - contributions proposés par Saâd, Délégué général - qui ressortent sont les suivants :

- ✓ Enjeu de gouvernance au niveau national : garantir l'unité et la pérennité de l'Association.
- ✓ Enjeu de gouvernance au niveau régional : savoir mettre de la complémentarité et de la synergie entre les différentes structures et échelons.
- ✓ Enjeu de gouvernance au niveau local : formation de responsables des SLA, acquisitions de compétences.
- ✓ Réalisation phare : mise en place de formations pertinentes adaptées à chaque échelon.
- ✓ Faiblesse de notre organisation : cohabitation pas vraiment organisée dans une même structure et mêmes règles d'activité fonctionnant avec des réalités différentes, générant lourdeur, manque de souplesse, et difficulté à avoir une vision globale.

8. Orientations Nationales

Le document pour le travail en congrès est présenté au CD.

Le rôle des membres du CD sur le temps des Orientations Nationales en congrès est de garantir sa tenue et de faire remonter les informations au groupe de travail. L'animation devrait être portée par les acteurs régionaux qui peuvent être aidés en amont par le représentant du CD.

Le travail fourni par le groupe dédié aux Orientations est salué par les membres du CD.

9. Les communiqués de presse EEDF

Ce temps a un double objectif :

- statuer sur la proposition de délibération que les Équipes Nationales Thématiques ont envoyée
- la ligne politique des EEDF sur les prises de position publiques de manière plus générale.

L'usage, qu'il convient de requestionner, est le suivant : à la suite d'un évènement soit l'association est sollicitée (par des associations partenaires ou des fédérations dont nous faisons partie) pour cosigner un texte, soit l'association publie seule un texte. Cela se fait généralement par le biais du Délégué général avec prise d'avis et/ou relecture de la Présidente. Cela fait partie des missions du DG en référence à l'article 8.2 du Règlement général « *Il peut prendre position publiquement au nom de l'association si la nécessité en apparaît, soit isolément, soit en commun avec les représentants d'autres organisations. Ces prises de position ont pour base les principes fondamentaux du scoutisme et les principes du projet associatif des Éclaireuses Éclaireurs de France. Elles se font dans le cadre des décisions des assemblées générales et du comité directeur. Dans toute la mesure du possible, elles sont étudiées préalablement en équipe nationale et avec le comité directeur ou au moins son président, en tout cas toujours soumises à la prochaine réunion du comité directeur* ».

Ces dernières années, l'Observatoire de la Laïcité et des Discriminations (OLD) a, dans son rôle de veille, fait des propositions de prise de position et de rédaction de communiqué. Des interpellations internes peuvent également se faire.

Les communiqués peuvent être de natures différentes, vœux voté en Assemblée générale, relais des communiqués du Cape, communiqué du SF...

Le texte « *l'Engagement des EEDF* », voté en AG, prévoit que « *Notre Mouvement a aussi vocation pour s'engager ou prendre position publiquement, seul ou avec d'autres organisations politiques, philosophiques, associatives, syndicales ou autres chaque fois qu'un de ses principes fondamentaux est remis en cause* ». Le projet de l'Association s'inscrit dans une volonté de transformation sociale, et en ce sens est donc politique. Certains membres du CD estiment normal que l'Association prenne des positions publiques sur des sujets de société qui touchent ses valeurs. En l'espèce, ils estiment que la prolongation de l'état d'urgence et la déchéance de nationalité heurtent les valeurs de démocratie et de solidarité de l'association. Cependant, certains membres du Comité directeur

soulignent l'importance de bien distinguer ce qui est de l'ordre d'une position politique et ce qui est de l'ordre d'une position partisane. L'Association contribue à former des citoyens actifs, qui en tant qu'acteur de la cité peuvent s'engager et prendre des positions, indépendamment des EEDF.

Sur ce principe, certains membres du CD pensent que l'Association doit prendre publiquement position pour ce qui relève directement de son champ de compétences : l'éducation de la jeunesse. Les questions de société qui touchent nos valeurs devraient faire l'objet de débats et de formation à l'intérieur même de notre mouvement ; nous permettre d'ouvrir des champs éducatifs.

A la suite des échanges, en plus de l'article 8.2 du Règlement général,

Le Comité directeur confie à l'OLD le rôle de veille sur les sujets qui peuvent amener à prendre position. **10 voix Pour ; 2 Contre.**

Proposition de délibération proposée par les Équipes nationales thématiques (ENT) :

Les ENT interpellent le CD pour que ce dernier prenne position sur la question de la prolongation de l'Etat d'urgence.

La proposition est la suivante :

« Le Comité directeur, réuni dans sa séance du 16/01/2016 :

- Réaffirme l'attachement des EEDF à « Libérer l'Homme et la Femme de tout asservissement » (Extrait des statuts)
- Décide de joindre le mouvement des EEDF à la liste des signataires de l'appel « Nous ne céderons pas » et invite ses membres et partenaires à en prendre connaissance.
- Demande à ce que le texte de cet appel soit diffusé dans l'association et invite ses membres à en débattre du contenu.
- Demande à ce que les Équipes Nationales Thématiques puissent proposer aux animateurs un support de discussion sur le sujet des libertés individuelles et intègrent cette dimension dans leurs travaux en cours. »

Suite aux échanges liés, l'ensemble du CD souhaite ajouter la dimension de formation à la délibération, remplacer le mot « animateurs » par « responsables ».

En revanche le CD n'est pas unanime quant à ce que l'Association se joigne à la liste des signataires de l'appel. Deux propositions sont mises au vote :

« Le Comité directeur, réuni dans sa séance du 17/01/2016 :

- Réaffirme l'attachement des EEDF à « Libérer l'Homme et la Femme de tout asservissement » (Extrait des statuts)
- Décide de joindre le mouvement des EEDF à la liste des signataires de l'appel « Nous ne céderons pas » et invite ses membres et partenaires à en prendre connaissance.
- Demande à ce que le texte de cet appel soit diffusé dans l'association et invite ses membres à en débattre du contenu.
- Demande à ce que les Équipes Nationales Thématiques puissent proposer aux responsables un support de discussion sur le sujet des libertés individuelles et intègrent cette dimension dans leurs travaux en cours.
- Demande à ce que toute formation au sein de l'Association intègre et renforce la dimension éducation à la citoyenneté ».

3 Pour

« Le Comité directeur, réuni dans sa séance du 17/01/2016 :

- Réaffirme l'attachement des EEDF à « Libérer l'Homme et la Femme de tout asservissement » (Extrait des statuts)
- Invite ses membres et partenaires à prendre connaissance de l'appel « Nous ne céderons pas ».
- Demande à ce que le texte de cet appel soit diffusé dans l'association et invite ses membres à en débattre du contenu.
- Demande à ce que les Équipes Nationales Thématiques puissent proposer aux responsables un support de discussion sur le sujet des libertés individuelles et intègrent cette dimension dans leurs travaux en cours.
- Demande à ce que toute formation au sein de l'Association intègre et renforce la dimension éducation à la citoyenneté ».

9 Pour

10. Roverway

Point sur l'avancée du projet, présenté par Etienne Vigour, en charge du dossier pour le CD.

Pendant les vacances de fin d'année le nombre d'inscrits a triplé. L'Association s'est engagée sur la base de 170 participants et, à ce jour, le compteur en affiche 150. Ce bond s'explique par la forte mobilisation de l'équipe Roverway qui a directement contacté les groupes.

A ce jour, la formation des Directeurs de Route dans les carrefours est essentiellement axée sur les éléments financiers, il apparaît pour l'équipe Éclé, indispensable d'avoir un temps de formation aux projets. Il est positionné les 9 et 10 avril.

Chaque Route est déclarée auprès de la DDCS de sa région ; pour les routes Éclés le système interne de validation est maintenu.

Il avait été envisagé un rassemblement parallèle au Roverway pour les moins de 16 ans mais le projet ne pourra aboutir car toute l'énergie est mise pour la réussite de Roverway et on ne peut se disperser.

L'animation de la délégation EEDF reste à réfléchir ; de même que les suites à donner à Roverway. En effet, cet évènement doit être une plus value pour l'Association ; un camp national Aîné en 2017 est à envisager.

Des inquiétudes demeurent en termes de remplissage des délégations étrangères (craintes suites aux attentats) et de financement. Un travail autour du mécénat est relancé par Roverway.

La date butoir des inscriptions est le 31 mars.

Les inscriptions en tant qu'EIS sont faibles, certainement en grande partie à cause du coût (320€).

Le principe est certainement à réinterroger au sein des organisations mondiales.

Face à cette difficulté le CD propose qu'une aide soit faite pour favoriser la participation en tant qu'EIS pour nos adhérents.

11. International

L'Association va bénéficier d'un appui technique de la région Europe de l'OMMS dans le cadre de l'initiative « Soutien Global ». Ce programme d'aide de l'Organisation mondiale a pour objectif de développer les capacités des associations nationales membres. Il consiste à faire une évaluation de la réalité associative dans 10 domaines allant de la gouvernance, aux programmes éducatifs en passant par la finance ou la communication. Après cette phase de « diagnostic », un accompagnement par des « experts » faisant partie de pool des consultants scouts pourra être envisagé. Une ou deux personnes nous rejoindront lors du prochain Conseil national pour entamer la première partie de cette aventure.

L'ENT International a fourni au CD une note ; au moins un membre de l'équipe sera présent au CD de mars pour échanger sur cette note.

Cette démarche de retour vers le CD est intéressante et il convient de l'étendre aux autres Équipes thématiques.

Le CD réitère sa demande que chaque ENT fasse parvenir une feuille de route, support de discussion sur ses travaux à venir.

12. Fonction employeur

Point de situation sur l'organisation des entretiens professionnels. Ces entretiens ne sont pas l'équivalent des entretiens d'évaluation annuels qui existaient il y a encore 4 ans dans l'Association ; il s'agit là de répondre à une exigence légale, et l'objet est davantage de faire le point avec chaque salarié sur son parcours et ses perspectives, en intégrant la question de sa formation.

L'ensemble des salariés doit bénéficier d'un entretien professionnel dans les meilleures conditions. Pour cela des cadres de l'Association ont été formés à l'entretien professionnel. Il a été rappelé que 18 salariés n'ont pas de N+1 opérationnel clairement identifié pour mettre en œuvre les entretiens professionnels. Ces entretiens professionnels questionnent la fonction RLE dans la mesure où si certains RLE peuvent avoir des compétences pour mener ce type d'entretiens, on ne peut généraliser à tous les bénévoles RLE. Certains membres du CD soulignent que les cadres salariés n'ont, pas plus que les bénévoles, une aptitude naturelle à mener ces entretiens, d'où l'importance de la formation de ceux qui les mènent, quels qu'ils soient. Ils saluent de ce fait que la formation des RLE bénévoles soit aussi envisagée sur ce sujet.

En réponse à cette situation, les DT ont été sollicités pour prendre en charge ou assister des RLE lors des entretiens professionnels. Il est prévu aussi de réfléchir sur une formation spécifique sur ce sujet des RLE bénévoles, afin qu'ils puissent pleinement et efficacement assumer leur responsabilité.

Le Délégué général a réaffirmé que, contrairement à ce qui a pu être compris par certaines personnes dans l'Association, et écrit par erreur dans un document interne, que cette implication des DT dans ce processus ne signifie pas que les DT soient devenus les N+1 des salariés en région. La question des N+1, adoptée dans le train de mesures est un dossier qui est en cours et qu'il avancera en concertation avec le Comité d'entreprise pouvant amener à une modification du Règlement général. Au-delà de cette question, il apparaît nécessaire d'ouvrir un chantier autour de la clarification des notions de N+1 et de RLE. L'article 6.3 du Règlement général spécifie clairement la délégation de l'encadrement, du contrôle des missions et du respect des contrats de travail des salariés d'une structure donnée au RLE. Par contre, la notion de N+1 est absente dans nos statuts et Règlement général. La notion de « missions » ci-dessus n'explique pas clairement la nécessité, par exemple, d'inscrire les missions régionales comme une déclinaison des missions nationales. Un travail préparatoire de clarification du rôle, des missions et des obligations légales du RLE pourrait être fait. Marie-Anne De Vreyer est prête à y travailler, mais pas seule.

13. Questions diverses

- Un mini-CD se tiendra de 9H à 13h en amont du séminaire.
- Nomination de Responsable de SLAN :

Le Comité directeur nomme Cathy Astoul Responsable de la SLAN de St Pierre dels Forcats.

9 Pour ; 1 Abstention.

- La Commission Administrative et Financière, dans son compte-rendu de l'an dernier, a évoqué 3 noms de personnes pour être récipiendaires de la Médaille de reconnaissance des EEDF. Les membres de la commission Médaille rappellent au pilote de la CAF que pour faire aboutir des demandes, des dossiers doivent lui être fournis.
- Centre d'Etueffont : le centre, qui reste en vente, accueille actuellement et pour 4 mois, un groupe de demandeurs d'asile. Cette action se fait en partenariat avec l'Association Adomia. L'action divise la population locale ; une partie est catégoriquement contre ; a contrario un collectif de 70 personnes aide à l'accueil. Bernard Hameau aux côtés de Pierre Crimpet s'est très investi dans cette action.

Liens vers les documents annexes au compte-rendu :

- [AG 2017 - appel à candidature, cahier des charges](#)
- [tableau CER 2015](#)
- [synthèse résultats des remontées des groupes ON](#)
- [proposition de délibération des ENT](#)

<p style="text-align: center;">PROCHAINE SEANCE DU COMITE DIRECTEUR 6 FEVRIER 2016 ET SEMINAIRE COMITE DIRECTEUR / RESPONSABLES REGIONAUX / EQUIPE DE DIRECTION 6 ET 7 FEVRIER 2016</p>
--